

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL70

présenté par

M. Guitton, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti,
Mme Josserand, Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Bryan Masson, Mme Pollet, M. Rancoule,
M. Schreck, M. Taverne et M. Villedieu

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	20 000 000
Transformation publique	0	0
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	0	20 000 000
SOLDE	-20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose à ce titre une minoration de 40 millions d'euros, au sein du programme n° 348 "Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs", de l'action n° 14 "Résilience".

Même s'il n'est pas prévu de nouveaux engagements, les 40,4 M€ en CP doivent être diminués au regard du caractère flou et superflu de certaines opérations : "quelques opérations de petites envergures sélectionnées en 2024 dans le cadre du nouveau plan de transition écologique."

Il convient donc de minorer à hauteur de 20 millions d'euros les crédits de paiement.